

HANDICAP

Plaidoyer pour des personnes en quête d'amour

L'Alsacien Marcel Nuss, président de l'Association pour la promotion de l'accompagnement sexuel (Appas), vient de codiriger un livre collectif sur cette question. L'ouvrage se présente comme un « plaidoyer en faveur d'une liberté ».

Hervé de Chalendar

En avril 2007, dans l'hémicycle du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, l'Alsacien Marcel Nuss avait fait la promesse que l'accompagnement sexuel serait un jour une réalité en France, comme il l'est aux Pays-Bas, en Allemagne ou en Suisse. Il a tenu parole : en 2013, il a créé l'Association pour la promotion de l'accompagnement sexuel (Appas), qu'il préside et qui a entrepris de former des accompagnants – 45 à ce jour – et de les mettre en relation avec des personnes handicapées demandeuses. 600 demandes sont parvenues à l'association – dont, précise le président, « seules environ 30 % sont satisfaites aujourd'hui. »

« Proxénète bienveillant »

Ce faisant, Marcel Nuss est devenu, dit-il, « un proxénète bienveillant aux yeux de la loi ». Ce statut étrange, il l'assume et « le revendique même », car il a ainsi la conviction de lutter contre « une situation liberticide, aux conséquences inhumaines parfois » : celle qui prive certaines personnes, du fait de leur handicap, de leur dimension sexuelle, voire simplement sensuelle ou affective. « Nous avons ouvert une porte qu'il sera difficile de refermer impunément », veut croire le président de l'Appas. Mais cette avancée n'est pas encore satisfaisante car la situation n'est toujours pas clarifiée. Marcel Nuss ne craint pas vraiment d'être inquiété, mais il souhaite que cette évolution des pratiques – et peut-être en partie des mentalités –

Cette personne est un homme avant d'être un handicapé.



L'Appas a lancé une campagne de communication. Son objectif : placer l'homme et la femme handicapés avant leur handicap. Document Appas

soit entérinée dans les textes : il aimerait désormais que sa promesse de 2007 « soit pleinement concrétisée par une exception à la loi sur le proxénétisme ou a minima par une jurisprudence ».

L'accompagnement sexuel suscite de fortes oppositions, en particulier de la part d'associations qui militent pour l'interdiction de la prostitution. Il est vrai que le principe suscite une foule de questions, extrêmement délicates parce que touchant au corps et à l'argent, à l'intime, aux sentiments, à la liberté... Quelle que soit la justesse des motivations, l'expérience interrogative et est périlleuse.

Pour tenter de répondre au mieux au maximum de ces questions, Marcel Nuss – qui s'est installé dernièrement

dans l'Hérault – vient de diriger avec le philosophe Pierre Ancet un livre collectif qui donne la parole à des spécialistes – une avocate, des juristes, un politicien, un sexologue... – et des témoins : des accompagnants, une accompagnée, une mère de famille, un directeur d'établissement... Son sous-titre est « Plaidoyer en faveur d'une liberté ! » Puisqu'il s'agit d'un plaidoyer, le propos est engagé, il milite dans un seul sens. Mais ce plaidoyer est utile parce qu'il est instructif.

Simple « bon sens humaniste »

Tous ces intervenants décrivent une frustration dont les conséquences ne se limitent pas aux frustrés. Cette frustration peut-elle se soigner par un simple « bon sens humaniste », quitte à remettre dans le placard aux vieilleries certaines notions de morale ? La sexualité est-elle un droit que l'on peut revendiquer ?

En ouverture du livre, le maire du Mans Jean-Claude Boulard, ancien sénateur socialiste, a eu l'idée pertinente de faire référence à Toulouse-Lautrec, peintre génial au corps atrophié qui avait trouvé, dit-il, « une vraie attention » dans la fréquentation des prostituées. L'œuvre de Lautrec, estime l'élus, est un « magnifique hommage rendu à l'accompagnement humain de la sexualité ». 116 ans après la mort du peintre, il est plus que temps de s'interroger sur cet accompagnement.

LIRE Handicaps et accompagnement la vie affective, sensuelle et sexuelle, Plaidoyer en faveur d'une liberté !, sous la direction de Marcel Nuss et Pierre Ancet, éd. Chronique sociale, 167 pages, 14,90 €.

STÈLE NAZIE La fondatrice du nouveau prix de l'Incorporation de force veut porter plainte

Retraîtée nancéenne d'origine mosellane, nièce d'un Malgré-Nous (Armand Gangloff) décédé sur le front de l'Est le 30 juin 1944, Renée Baudot a annoncé son intention d'écrire au procureur de la République de Sarreguemines pour porter plainte « pour apologie de crimes contre l'humanité », en se portant partie civile au nom de son oncle, après la récente découverte d'une stèle en l'honneur d'une division SS dans le Pays de Bitche (L'Alsace de samedi).

« J'estime que c'est une insulte à tous les morts de l'incorporation de force et j'invite toutes les personnes concernées par ce combat à porter plainte également », se justifie la retraitée, qui s'est fait connaître en lançant en 2015 une procédure en Allemagne afin que ce pays considère précisément l'incorporation de force comme un crime contre l'humanité. Renée Baudot vient par ailleurs de lancer un prix de l'Incorporation de force qui récompensera des mémoires et thèses universitaires sur ce thème en Alsace et en Lorraine. Le premier lauréat de ce prix, doté de 1 500 €, sera connu à la rentrée 2018.

CONCOURS

Mister France Alsace seul en lice

Après avoir déjà réussi à accéder à la 2^e place du concours en 2016, Gautier Malgras vient d'être élu Mister France Alsace 2017. Précision : originaire de Wingen-sur-Moder où il travaille au restaurant Villa René Lalique, le jeune homme de 23 ans était le seul prétendant à l'écharpe. Faute d'autres candidats locaux, son élection a été organisée ce samedi soir, à Saint-Julien-lès-Metz (Moselle), en même temps que celle de Mister France Grand Est. Ce dernier titre a été remporté par Bastien Toso, un étudiant rémois de 20 ans. P.W.

L'image

À Reiningue, le jeu des Rois

À défaut d'être le roi des jeux, le Ramspspiel est le jeu des Rois, à Reiningue : il réunit de plus en plus d'amateurs, la veille de l'Épiphanie, dans une halle des sports comble, qui accueille plus de 40 tables. Il n'y a pourtant pas grand-chose à gagner au cours des parties de cette variante simplifiée de la belote : un bretzel brioché de Nouvel an qui serait, avec ses deux bras enlacés, un symbole de solidarité. Mais, ce qui motive les villageois – et de nombreux habitants des communes environnantes – c'est de faire vivre une tradition, qui est née dans les cafés, à la fin du XIX^e siècle, à une époque où les loisirs étaient rares, et qu'une association locale, l'ASC Saint-Romain, a eu la volonté de ressusciter, il y a plus de trente ans. Perpétué d'abord par les anciens, le Ramspspiel gagne de plus en plus les jeunes et il n'est pas rare de voir plusieurs générations se côtoyer autour d'une même table. Mais une seule fois par an... ou ce ne serait plus une tradition ! A.O.



Le Ramspspiel ne se joue qu'une seule fois par an à Reiningue, la veille de l'Épiphanie.

Photo L'Alsace/Antoinette Ober

PAYS DE BADE

Une épingle retrouvée dans un bouquet garni

Le travail de la police allemande ressemble actuellement fort à celui de la fameuse recherche d'une aiguille dans une botte de foin : et si le sujet ne mettait pas la santé des consommateurs en danger, on aurait bien aimé en rire. C'est pour la 8^e fois en l'espace de trois semaines qu'une épingle a été dissimulée dans une denrée alimentaire d'un magasin outre-Rhin. Cette fois-ci, il ne s'agit pas d'un Kaufland. Hier, une cliente d'un supermarché de Schutterwald (petite commune distante de moins de 20 km d'Eschau ou de Plobsheim) signalait avoir eu la mauvaise surprise de découvrir l'objet métallique dans une barquette de

bouquet garni acheté vendredi dernier.

L'histoire commence à la mi-décembre dans l'antenne de la chaîne Kaufland située Marlener Strasse à Offenbourg : dans cinq pâtisseries et un paquet de bâtonnets de salami, des clients découvrent des épingles. Début janvier, une 7^e épingle a été retrouvée dans un Kaufland de la ville de Kehl, frontalière avec Strasbourg. Elle avait été introduite dans l'emballage d'une part de gâteau. Les enquêteurs n'excluent pas que les cas signalés à Schutterwald et Kehl ne soient l'œuvre d'émules.

P.P.

STRASBOURG

Ouverture dominicale autorisée le 14 janvier

Comme l'an dernier, les commerces pourront ouvrir à Strasbourg, à l'occasion du premier dimanche des soldes, le 14 janvier. Les Vitrites de Strasbourg en avaient fait la demande au préfet, le 6 décembre dernier, pour compenser les pertes liées aux impératifs de sécurisation en matière de restriction de circulation, d'accessibilité et de stationnement.



Les commerçants veulent compenser les pertes liées à la sécurisation du marché de Noël. Photo L'Alsace/Jean-Marc Loos

Les impacts de filtrage du centre-ville ont des conséquences au niveau du chiffre d'affaires des commerçants, a plaidé l'association des commerçants, qui note que « différents pôles commerciaux en périphérie de Strasbourg bénéficient de cette perte ». Autre élément avancé par les commerçants strasbourgeois, le fait que Mulhouse et Colmar ont pu bénéficier de quatre dimanches ouverts pour la période de Noël, contre seulement trois à Strasbourg. Une situation « difficilement acceptable que Strasbourg ne soit pas sur le même plan d'égalité avec les deux autres grandes villes d'Alsace ». Cela crée de fait, concluent les Vitrites, « une concurrence déloyale ».

Un recours de la CGT

L'annonce de l'ouverture des magasins à Strasbourg, dimanche prochain, provoque un tir de barrage syndical. La CGT, par la voix de son secrétaire général Jacky Wagner, a aussitôt réagi en annonçant qu'elle allait déposer un recours contre l'arrêté préfectoral autorisant les commerces strasbourgeois à lever le rideau le 14 janvier. Comme en 2017, la CGT va engager demain une procédure en référé au tribunal administratif pour obtenir l'annulation de l'autorisation préfectorale d'ouverture dominicale

des commerces. Elle pourrait être rejointe dans son action par la CFTC, attachée au repos dominical.

L'an dernier, le juge des référés avait dans un premier temps rejeté les requêtes en annulation des deux syndicats, en estimant que « les conditions d'urgence invoquées pour demander la suspension de l'arrêté préfectoral, n'étaient pas établies ». Six mois plus tard, le tribunal administratif avait, sur le fond, donné tort au préfet de l'époque, Stéphane Fratacci, en concluant qu'il avait commis une erreur de droit. Le code du travail ne permet en effet une telle ouverture dérogatoire des commerces « qu'en cas de besoins de la population présentant un caractère journalier ou se manifestant particulièrement ce jour-là ». Pour le juge, rien à voir avec la baisse du chiffre d'affaires de décembre.

La CGT compte s'appuyer sur cette jurisprudence, pour obtenir l'annulation de la décision du successeur de Stéphane Fratacci.

Ph. D. et I. N.

Jouez & gagnez



À GAGNER cette semaine

Kitchen Aid d'une valeur de 600 €

FÉLICITATIONS !

M. Luc GÉRARDIN remporte une Galaxy Tab A

chaque jour, une nouvelle CHANCE de gagner

6	9	4	5	1	3
3	7	5	1	2	A
1		3		5	8
	7		9	2	4
4	6	B	2	5	8
	1	3	7	C	
9	6		2	4	
8				9	4
	4	1	3		2

Envoyez ALS2 par SMS au 71003 (0,65 € par SMS + prix d'un SMS x 3)

OU

Par téléphone dites ALS2 et votre solution (ABC) au

0 891 65 20 74

Service 1,99 € / appel + prix appel

Jeu-concours du 08/01 au 14/01/2018 ouvert aux résidents majeurs en France métropolitaine. Les vainqueurs seront tirés au sort parmi les bonnes réponses et personnellement avertis. Les coordonnées des participants pourront être traitées conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/78. Règlement déposé auprès d'un huissier de justice à Lille (59) et disponible sur les sites www.huissier-59-lille.fr et www.adajmedia.com. Service d'assistance : n° 01 78 41 01 20 ou jeux-concours@adajmedia.com.